

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.114

L'An Deux Mille Deux, le 12 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

5 AOUT 2002

**DATE D'AFFICHAGE**

5 AOUT 2002

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DURAND, GRAMMATICO, MM. GUIARD, LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme MONTRON représentée par M. LE GUEUT  
M. CAU représenté par M. POTENNEC  
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS  
Mme JOLY représentée par M. MERLE

**ABSENTS-EXCUSES** : M. FAVRE, Mlles ISENDICK et LABEYRIE

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 30

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : AMENAGEMENT DE LA FACADE DE VERTHAMON

**VOTE** : 1 ABSTENTION  
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par arrêté municipal du 22 avril 2002, déposé en Sous-Préfecture le 22 avril 2002, il a été prescrit une enquête publique relative au projet d'aménagement du Front de Mer de Pontaillac, plus communément appelé "Façade de Verthamon".

L'enquête s'est déroulée du 14 mai 2002 au 14 juin 2002. M. BONJEAN Jean, Chef de Centre des Impôts en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il s'est tenu à la disposition du public les 14 mai, 31 mai, 6 juin et 14 juin 2002.

M. BONJEAN a rendu son rapport et ses conclusions le 3 juillet 2002. Il a émis un avis favorable sur le projet soumis à l'enquête publique assorti :

- d'une réserve relative au "tourne à gauche" vers le boulevard de la Falaise,
- de recommandations tendant à assurer, en concertation avec le Casino, une sécurité particulière de cet établissement, d'une part, et informer les riverains du phasage des travaux lors de leur réalisation, dans un but de moindre contrainte, d'autre part.

Il convient d'observer que le "tourne à gauche" vers le boulevard de la Falaise à VAUX S/MER a été supprimé, en accord avec la commune de VAUX S/MER qui modifie le carrefour de Pontaillac sur son territoire et que le plan a été modifié en conséquence.

Par ailleurs, la sécurisation particulière du Casino sera examinée en concertation avec la direction de l'établissement. Quant aux informations des riverains concernant les travaux, la Ville mettra en oeuvre des campagnes d'information au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver définitivement le projet d'aménagement de la façade de Verthamon en suivant les réserves et recommandations du commissaire enquêteur, à savoir :

a) réserve :

- Modification du carrefour pour supprimer le "tourne à gauche" du boulevard de la Falaise à VAUX S/MER.

b) recommandations :

- Concertation avec le Casino pour la sécurisation de l'établissement.

- Information des riverains sur le phasage des travaux lors de leur réalisation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 21 août 2002  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services,

A. LARRAIN